

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7253731201

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.20minutes.fr/al/7253731201>

Cette annonce a été mise en ligne le **4 mai 2021** sur **20 Minutes**
Pour le département : **79 - DEUX SEVRES**

Etude de Maître Vincent ROULLET
Notaire à VERRUYES -79-
(bureau annexe à MENIGOUTE)

CESSION DE FONDS DE COMMERCE LC SERVICES

Suivant acte reçu par Maître Vincent BEAUVOIS, Notaire au sein de l'étude de Me Vincent ROULLET, Notaire titulaire d'un Office Notarial à VERRUYES, 8 rue de l'allée aux Moines, le 23 avril 2021, a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée LC SERVICES, Société à responsabilité limitée au capital de 5000 €, dont le siège est à AIGONDIGNE (79370), lieu-dit Triou Chemin de Crissé Mougou, identifiée au SIREN sous le numéro 521843904 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT. A : Monsieur Arnaud CAIRAULT, entrepreneur paysagiste, demeurant à LA CRECHE (79260) 13 chemin du Château d'Eau "Boisragon". Né à NIORT (79000), le 10 juin 1996. Célibataire. Le fonds de commerce de service d'aide à la personne, principalement les petits travaux de jardinage, et de débroussaillage, et accessoirement les prestations de petit bricolage, ainsi que les travaux d'entretien de la maison et les travaux ménagers sis à AIGONDIGNE (79370) Lieu-dit Triou Chemin de Crissé, lui appartenant, connu sous le nom commercial LC SERVICES, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NIORT, sous le numéro 521 843 904, le fonds comprenant : Uniquement la clientèle. Le présent fonds est vide de toutes marchandises. Il est ici précisé qu'aucun élément corporel n'est cédé, ni aucun matériel. Le cessionnaire est

propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT MILLE EUROS (20 000,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour VINGT MILLE EUROS (20 000,00 EUR), Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Olivier COLIN
Directeur de Médialex

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. Colin', with a horizontal line underneath.